	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS	
	COMITE SYNDICAL DU 7 JUILLET 2021	2021-05-01
	OBJET : ASSEMBLEE – Désignation du secrétaire de séance	

L'an deux mille vingt et un, le sept juillet, le comité du Syndicat du Sud-Est du Morbihan, légalement convoqué par courrier électronique du 1^{er} juillet 2021, s'est réuni à 18h00 au siège du SYSEM sous la présidence de M. Gérard THEPAUT, président.

Présents : MM. Pascal BARRET (à partir de 18h13), Christophe BROHAN, Mme Laëticia DUMAS, MM., Alain LAYEC, , Claude LE JALLÉ, Pascal HERVIEUX (suppléant de Patrice LEPENHUIZIC), , Loïc LE TRIONNAIRE, Mme Armelle MANCHEC, MM. Alban MOQUET, François MOUSSET, Jean-Pierre RIVOAL, Christian SEBILLE (à partir de 18h35, 6^{ème} et dernière délibération), Gérard THEPAUT, Joël TRIBALLIER.

Absents : Régis FACCHINETTI, Samuel FERET, Michel GUERNEVE, Denis LE RALLE,

Pouvoirs : François ARS a donné pouvoir à Gérard THEPAUT,
Thierry EVENO a donné pouvoir à Christophe BROHAN,
Pascal GUIBLIN a donné pouvoir à Joël TRIBALLIER,
Bruno LE BORGNE a donné pouvoir à Claude LE JALLE,
Roland TABART a donné pouvoir à M. Alain LAYEC

Quorum : 12 délégués (titulaire ou suppléants) présents à l'ouverture de la séance) ; le quorum (12 délégués) est atteint.

L'an deux mille vingt et un, le 7 juillet

M. le Président présente le rapport suivant :

Rendu applicable aux syndicats mixtes constitués exclusivement de communes et d'établissements publics de coopération intercommunale et à ceux composés uniquement d'établissements publics de coopération intercommunale par l'article L.5711-1 et par l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales, l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que :

« Au début de chacune de ses séances, le [comité syndical] nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

« Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations. »

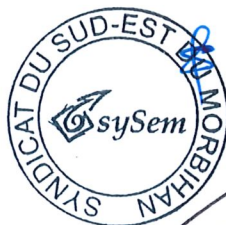
Après en avoir délibéré, le comité syndical décide :

- de désigner Monsieur Joël TRIBALLIER pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Fait à Vannes, le 7 juillet 2021

Le président du SYSEM

Gérard THÉPAUT



Vote :

Votants :	17
Voix contre :	0
Abstentions :	0
Voix pour :	17

Délibération rendue exécutoire par publication :

Affichée le / /

Retirée le / /